## Règlement de la Randonnée de la Malmaison 2022, selon recommandations de la Fédération Française de Cyclotourisme ("FFvélo")

#### Parcours et niveaux de difficulté

Parcours de 34 km. "Vert"



🧗 Parcours de 53 km. "Bleu"



Parcours de 81 km. "Rouge"



Parcours de 99 km. "Noir"

La FFvélo nous rappelle:



Les parcours "Vert" et "Bleu" sont avant tout recommandés aux licenciés FFvélo "Vélo Balade" ou aux nonlicenciés équivalents: Pratique douce, familiale ou occasionnelle du cyclotourisme, pour laquelle le certificat médical n'est pas obligatoire;



Les Parcours "Vert", "Bleu", "Rouge" et "Noir" sont recommandés aux licenciés FFvélo "Vélo Rando": Pratique régulière du cyclotourisme sur tous types de parcours, avec certificat médical obligatoire et à renouveler au moins tous les 5 ans; ainsi qu'aux titulaires d'une licence "Vélo Sport" ou aux titulaires d'une licence d'une fédération de course.

#### Sécurité et prévention

Chaque participant déclare, du seul fait de sa participation, être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.

Le port du casque est vivement conseillé. Il est obligatoire pour les mineurs .

#### Devoirs des participants

## Cette Organisation n'est pas une cyclosportive.

Les participants doivent appliquer toutes les dispositions du Code de la route et les consignes de sécurité, ne pas rouler à plus de deux de front, ni en groupes constitués de plus de vingt machines sans laisser un espace de dépassement aux autres véhicules.

#### **Tarification**

Pour des raisons d'assurances, une réduction de 2€ est accordée aux licenciés FFvélo, sur présentation de leur licence de l'année en cours.

La gratuité est accordée pour les mineurs (licenciés ou non licenciés).

# Participation des mineurs

Les jeunes mineurs, licenciés ou non, doivent être accompagnés soit d'un parent ou représentant légal, soit d'un encadrement qualifié.

## Droit à l'image

Tout participant à la présente Organisation accepte, du seul fait de sa participation, que l'Abeille de Rueil Malmaison et sa section cyclotourisme utilisent les photos prises lors de cette Organisation le représentant, lui ou ses enfants.

## Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur sera, en tout état de cause, limitée, hors faute intentionnelle et inexcusable, au montant de sa recette pour l'Organisation au cours de laquelle le dommage a eu lieu.